

627 route de Jassans - BP 231 - CS 60231 - 01602 TRÉVOUX  
Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67  
contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

## ARRETE

### Convention d'occupation du terrain référencé AO37 ZA la gravière à Fareins à l'entreprise Société Française Radiotéléphonie

Le président,

**VU** les compétences de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en matière d'assainissement collectif et non collectif,

**VU** l'article L2224-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du jeudi 24 avril 2014, notamment l'article 5, portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour la conclusion, la révision du louage des choses pour une durée n'excédent pas 12 ans.

**CONSIDERANT** que l'entreprise SFR, actuellement locataire de la parcelle cadastrée AO37 situé ZA La gravière à Fareins, dans la cadre d'une convention d'occupation à titre onéreux signée le 12 octobre 2006, demande par un courrier du 30 janvier 2014 l'établissement d'une nouvelle convention, afin de stabiliser sa position contractuelle avant d'effectuer de nouveaux investissements,

## ARRETE

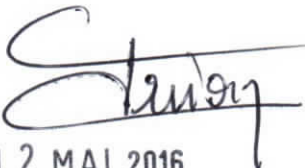
**ARTICLE 1 :** le terrain cadastré AO37 situé ZA La Gravière à Fareins (01480) fait l'objet d'une convention de location à l'entreprise Société Française de Radiotéléphonie (SFR – RCS 343059 564 Paris) ou toute entité qui lui serait substituée,

**ARTICLE 2 :** les caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- Durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de signature des parties,
- Renouvellement : par période de 3 ans au-delà des 9 années, sauf dénonciation des parties,
- Loyer : 6 500€ HT net de toutes charges
- Révision du loyer : + 2% par an pendant la durée de la convention.

**ARTICLE 3 :** L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Trévoux, le 3/5/2016  
Le Président,  
M. Bernard GRISON

  
12 MAI 2016



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 12 MAI 2016  
Affichage le : /